



# ***ACADÉMIE DES HABILITÉS HOCKEY CANADA***

---

## ***LIGNES DIRECTRICES POUR LA DEMANDE D'UNE LICENCE***

---

Une initiative de Hockey Canada découlant du Sommet Molson Open Ice 1999  
sur le développement des joueurs au Canada





**DATE LIMITE : 1<sup>ER</sup> AVRIL**

**TABLE DES MATIÈRES**

Introduction .....	3
Définition et philosophie du programme .....	4
Critères relatifs à une demande .....	6
Processus d’approbation d’une demande .....	6
Exigences relatives à la demande .....	8
Frais annuels pour l’octroi d’une licence et contrat de licence .....	9
Produits et services .....	9
Coordonnées de la personne-ressource et présentation des demandes.....	10



## HISTORIQUE DU PROGRAMME

---

Lors du Sommet Molson Open Ice 1999, 11 recommandations visant l'amélioration du développement du joueur ont été formulées relativement à l'avenir du hockey canadien. La 10<sup>e</sup> recommandation déclarait ce qui suit :

**« Promouvoir des efforts de collaboration entre les commissions scolaires, les associations locales de hockey et les commanditaires pour mieux profiter de la disponibilité des patinoires et des installations scolaires afin de poursuivre le développement d'écoles de sport. »**

Hockey Canada convient que, pour maximiser l'utilisation des arénas pendant le jour la semaine, la mise en œuvre d'un programme sport-études pour le hockey exige l'adoption d'un mandat d'exploitation comportant des normes nationales. Les Académies des habiletés Hockey Canada (AHC), sous l'égide de Hockey Canada et avec la collaboration de ses 13 membres, constituent un pas vers l'atteinte de cet objectif.

Le programme des AHC est une initiative de Hockey Canada en réponse à la 10<sup>e</sup> recommandation. La première phase de ce concept a été la mise en place du « Projet pilote des AHC ». Le but de ce projet pilote était de tester le mandat opérationnel du programme des AHC dans la province de l'Alberta au cours de l'année scolaire 2000-2001. La phase 1 a connu un succès retentissant.

La phase 2 du programme des AHC de Hockey Canada a été l'élargissement du mandat opérationnel afin d'approfondir les tests et d'évaluer le modèle d'octroi de licence pour ce programme en étendant le concept aux différentes régions partout au Canada.

La vision à long terme de Hockey Canada pour le programme des AHC est de travailler étroitement avec ses 13 membres afin de sanctionner, d'administrer et de superviser les programmes des AHC autorisés en activité en milieu rural et urbain partout au Canada où des associations de hockey mineur et des installations sont disponibles. S'il existe 3 000 associations de hockey mineur au Canada, chaque jeune inscrit au hockey mineur devrait pouvoir profiter d'un entraînement supplémentaire visant à développer ses habiletés en plus des séances d'entraînement offertes le soir et la fin de semaine par son équipe de club de hockey mineur.

Il est à noter que, dans le cadre de cette vision à long terme pour les AHC, l'objectif principal consiste à améliorer la confiance en soi et l'estime de soi de l'élève-athlète en plus de lui offrir des occasions de développement scolaire et sportif autres que celles que lui offre le système scolaire primaire, intermédiaire et secondaire, tout en assurant une utilisation efficace des arénas pendant les heures de classe. L'objectif n'est pas de développer de futurs joueurs professionnels, des athlètes qui évoluent sur la scène internationale ou des boursiers de la fondation Rhodes.



## DÉFINITION

---

Dans le contexte du programme des AHHC, les écoles sport-études ou les académies de hockey sont définies comme suit :

***Un programme de développement des habiletés au hockey autorisé par Hockey Canada offert au sein d'un établissement d'enseignement public ou privé à tout élève inscrit ou qui aimerait s'inscrire auprès d'une équipe d'une association de hockey mineur.***

## PHILOSOPHIE

---

### **1. Exploitation :**

- Les programmes des AHHC se veulent uniquement un complément aux programmes existants gérés par les associations de hockey mineur (AHM) membres de Hockey Canada.
- Le mandat opérationnel du programme des AHHC est de fournir un entraînement supplémentaire aux garçons et filles ayant l'âge de jouer au hockey mineur, qu'ils soient débutants ou avancés, de niveau récréatif ou compétitif, qui sont inscrits et qui jouent au sein d'une équipe de leur AHM locale ou qui souhaitent s'inscrire auprès d'une AHM et de son membre.
- Les programmes des AHHC sont centrés sur le développement des habiletés individuelles et la réalisation scolaire.
- Les programmes des AHHC autorisés ne peuvent former ou développer des équipes pour la compétition.
- Les programmes des AHHC visent l'égalité d'accès pour les élèves éprouvant des difficultés financières grâce à un programme de bourses d'études établi au sein des écoles ou des commissions scolaires.
- Les AHHC ont reçu l'autorisation de Hockey Canada et de leur membre provincial pour exercer leurs activités et ont l'appui écrit de leur commission scolaire et de leur AHM locale.

### **2. Élèves :**

- Tout joueur inscrit ou qui voudrait s'inscrire auprès d'une équipe d'une AHM et qui fréquente une école offrant le programme des AHHC est admissible.
- Tout joueur, peu importe son niveau d'habileté, a le droit de s'inscrire à une AHHC.
- Tout joueur, peu importe le revenu de sa famille, peut s'inscrire à une AHHC.
- Les joueurs inscrits à une AHHC doivent respecter les normes scolaires et comportementales fixées et supervisées par l'école ou la commission scolaire afin de poursuivre leur cheminement dans le programme.



**3. Instructeurs du programme :**

- L'instructeur-chef de l'AHHC ou son substitut **doit assister au séminaire estival des AHHC au cours de la première année d'exploitation du programme** – soit à l'été précédent ou à l'été suivant immédiatement la première année d'exploitation.
- Les instructeurs-chefs des AHHC devront avoir obtenu auprès de leur membre de Hockey Canada une formation et une certification complètes du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) pour le programme Entraîneur 2 – Niveau entraîneur d'ici **septembre 2020**. Les certifications Développement 1 ou 2 ainsi que Haute performance 1 sont aussi acceptées.
- Si un instructeur-chef ne détient aucune des certifications pour l'un ou l'autre des programmes du PNCE susmentionnés, il devra suivre au moins deux stages du profil Instruction parmi les suivants : Patinage; Développer les défenseurs; Habiletés; Jeux en espace restreint.
- Tous les instructeurs-chefs du programme des AHHC doivent avoir suivi le programme Respect et Sport pour leaders d'activités et renouveler leur certification aux cinq ans.
- Il est recommandé à tout membre du personnel d'instructeurs d'une AHHC de suivre un perfectionnement professionnel annuel par l'intermédiaire du programme de formation du séminaire estival des AHHC.
- Il est recommandé aux instructeurs-chefs des AHHC d'envisager un poste de leadership au sein de leur membre, de suivre une formation du Programme national d'entraîneurs-conseils (PNEC) et d'être prêts à agir à titre de mentors auprès des entraîneurs bénévoles de leur AHM.

**4. Cadre du curriculum :**

- Le programme des AHHC doit établir et respecter les lignes directrices recommandées dans le cadre du curriculum pédagogique des AHHC déterminé par Hockey Canada.
- Le cadre du curriculum des activités sur glace du programme des AHHC est axé sur les habiletés techniques, les habiletés offensives et défensives individuelles ainsi que le jeu selon certaines situations.
- Le cadre du curriculum des activités hors glace du programme des AHHC est axé sur le développement de l'agilité, de l'équilibre et de la coordination ainsi que sur le développement d'habiletés techniques.
- Le cadre du curriculum pédagogique du programme des AHHC est évalué et mis à jour annuellement par Hockey Canada (groupe consultatif technique des AHHC) avec la participation du personnel d'instructeurs des AHHC.



---

#### CRITÈRES RELATIFS À UNE DEMANDE

---

Les programmes des académies de hockey en activité au sein du système du hockey canadien ou les groupes voulant mettre sur pied une académie du hockey peuvent travailler en partenariat avec une école ou une commission scolaire pour présenter une demande à Hockey Canada et au membre concerné dans le but d'obtenir l'autorisation d'exploiter un programme des AHHC autorisé. Le personnel de l'école ou de la commission scolaire doit présenter la demande.

*TOUS LES PROGRAMMES DES AHHC APPROUVÉS DOIVENT SATISFAIRE L'ENSEMBLE DES CRITÈRES ÉTABLIS POUR UNE AHHC AUTORISÉE AINSI QUE RESPECTER LE MANDAT OPÉRATIONNEL ET LA PHILOSOPHIE ÉTABLIS PAR HOCKEY CANADA ET SES MEMBRES.*

Chaque demande sera étudiée par Hockey Canada avant d'être acheminée au membre concerné à des fins d'approbation. Au moment de soumettre une demande, il faut tenir compte des critères ci-dessous.

La demande doit :

- respecter le mandat opérationnel et la philosophie des AHHC (pages 3-5);
- démontrer l'existence d'un partenariat entre l'école ou la commission scolaire et l'association de hockey mineur;
- présenter des plans viables concernant le développement, l'horaire, l'embauche du personnel et le budget.

---

#### PROCESSUS D'APPROBATION D'UNE DEMANDE

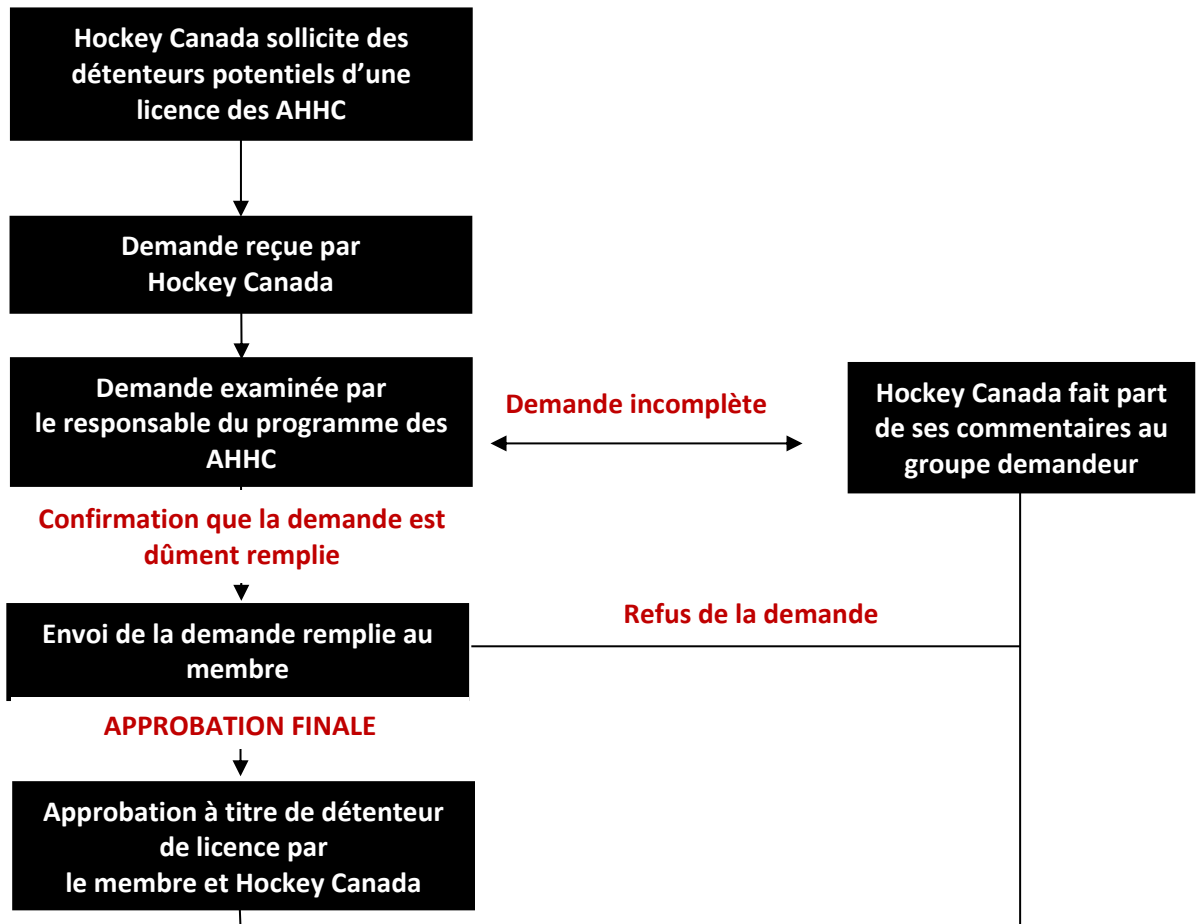
---

Le comité consultatif des AHHC est formé de représentants de Hockey Canada et des membres et peut comprendre le consultant national des AHHC.

Chaque année, les demandes pour la mise sur pied d'une AHHC peuvent être présentées en tout temps pendant l'année scolaire, et ce, jusqu'à la date limite du 1<sup>er</sup> avril. Une fois reçues, les demandes seront étudiées afin de vérifier si elles sont complètes. Le processus d'examen commence le 30 avril, et les candidats recevront une confirmation de Hockey Canada avant la mi-juin. Sur demande, le processus d'examen peut être amorcé avant le 30 avril en vue de permettre une prise de décision avant la mi-juin.



1. Cheminement d'une demande :





## **2. Exigences pour présenter une demande :**

*Chaque demande pour la mise sur pied d'une AHHC doit inclure un plan opérationnel détaillé comportant les composantes suivantes :*

1. Lettre de présentation décrivant le programme proposé et l'objectif de la mise sur pied d'un programme autorisé de l'AHHC.
2. Profil de l'exploitant du programme de hockey :
  - a) Curriculum vitae détaillé de l'instructeur-chef
  - b) Curriculum vitae détaillé de l'administrateur en chef (s'il s'agit d'une personne autre que celle en a))
  - c) Description et compétences des autres membres du personnel d'instructeurs
3. Emplacement du programme autorisé potentiel de l'AHHC
  - a) Nom, adresse et coordonnées de l'exploitant du programme de hockey
  - b) Nom, adresse et coordonnées de la commission scolaire locale
  - c) Nom, adresse et coordonnées de l'école ou des écoles locales
  - d) Nom, adresse et coordonnées de l'association ou des associations de hockey mineur locales
4. Lettres d'appui :
  - a) Commission scolaire locale
  - b) École ou écoles locales
  - c) Association ou associations de hockey mineur locales
5. Budget de fonctionnement et frais d'inscription au programme proposés, c'est-à-dire les frais proposés pour les élèves souhaitant participer au programme et une copie du budget de fonctionnement illustrant indiquant les revenus et les dépenses potentiels.
6. Frais de 500 \$ pour la demande de mise sur pied d'une AHHC (à créditer aux frais d'octroi de licence d'une AHHC si la demande est approuvée).
7. Description des élèves-athlètes proposés ou inscrits au programme de hockey :
  - a) Catégories d'âge (novice, atome, pee-wee, bantam, midget)
  - b) Classification selon l'habileté (récréatif – ligue maison ou divisions AAA, AA, A compétitives)
  - c) Tous les genres des joueurs
8. Copie d'une politique d'équité qui comprend une disposition visant à permettre l'accès au programme aux élèves qui ne sont pas en mesure d'en payer les frais.
9. Plan et calendrier du programme :
  - a) Date du début et de la fin du programme
  - b) Plan annuel du programme et exemple d'un horaire hebdomadaire
  - c) Résumé du nombre de séances sur glace et hors glace





10. Plan de marketing :
- a) Liste des commanditaires confirmés ou proposés (le cas échéant)
  - b) Plan promotionnel pour le recrutement d'élèves-athlètes au programme

---

FRAIS ANNUELS POUR L'OCTROI D'UNE LICENCE ET CONTRAT DE LICENCE

---

Chaque programme des AHHC autorisé doit payer des frais annuels d'octroi de licence de 1 000 \$ à Hockey Canada. Les frais d'octroi de licence varient selon les modèles d'exploitation pour les petits et grands districts scolaires – veuillez communiquer avec Hockey Canada pour de plus amples renseignements sur les options de modèles d'exploitation. Les frais d'octroi de licence servent au développement continu de ressources, aux programmes de formation et à la promotion du programme des AHHC.

Les programmes des AHHC doivent aussi payer des frais de 20 \$ par participant pour l'inscription des élèves au programme et le soutien administratif. Les élèves non inscrits au sein d'une AHM membre de Hockey Canada devront payer des frais d'assurance supplémentaires.

Chaque année, en septembre, les programmes des AHHC sont tenus de signer un contrat de licence normalisé. L'école ou la commission scolaire, le président du membre et le vice-président du développement du hockey de Hockey Canada signent le contrat. Le contrat est renouvelé annuellement. Chaque programme des AHHC est évalué et supervisé par Hockey Canada afin de s'assurer qu'il respecte les normes nationales des AHHC.

---

PRODUITS ET SERVICES

---

Les frais annuels de 1 000 \$ imposés aux AHHC permettent d'offrir les produits et services suivants aux programmes des AHHC :

- Utilisation de la marque de commerce Académie des habiletés Hockey Canada (décrite dans le contrat de licence d'une AHHC – droits non exclusifs et sous réserve de certaines conditions).
- Utilisation de mots servant de marque (c.-à-d. « Académie des habiletés Hockey Canada sanctionnée » ou « Académie des habiletés Hockey Canada officielle »).
- Cadre du curriculum pédagogique pour le développement des habiletés sur glace et hors glace des AHHC.
- Vidéos d'entraînement pour le développement des habiletés sur glace et hors glace des AHHC.
- Matériel portant la marque des AHHC (articles de papeterie portant la marque des AHHC fournis sous forme de gabarits).
- Abonnement Premium d'un an au Réseau Hockey Canada : [www.reseauhockeycanada.com](http://www.reseauhockeycanada.com).
- Rubrique des AHHC sur le site Web de Hockey Canada ([www.hockeycanada.ca/ahhc](http://www.hockeycanada.ca/ahhc)) fournissant de l'information promotionnelle de nature générale et des liens internes vers des pages propres au programme des AHHC ou des sites Web propres au programme.
- Séminaire de perfectionnement professionnel pour les instructeurs sur l'exploitation et la présentation du programme des AHHC.
- Assurance pour frais médicaux et assurance-responsabilité de Hockey Canada.



COORDONNÉES DE LA PERSONNE-RESSOURCE ET PRÉSENTATION DES DEMANDES

---

Pour en savoir plus sur le programme des Académies des habiletés Hockey Canada ou pour présenter une demande, veuillez communiquer avec ou envoyer votre demande à :

**TEAL GOVE**

Responsable, développement du hockey

Hockey Canada

151 Canada Olympic Road SW

Calgary (Alberta) T3B 6B7

Téléphone : 403-777-3642

Télécopieur : 403-777-3635

Courriel : [tgove@hockeycanada.ca](mailto:tgove@hockeycanada.ca)

Site Web : <https://www.hockeycanada.ca/fr-ca/hockey-programs/schools/hcsa>